

Dérogation pour les fac

Par **Fatd**, le **29/08/2017** à **22:16**

Bonjour , je suis actuellement perdu . Je suis acceptée à l'université de Caen pour une paces et c'est la rentrer. Sachant que je ne suis pas de Caen . MAis des Yvelines . J'ai un trajet de 3 heure à faire'pour aller à Caen . Les transports à Caen ne sont pas des directs et commence à partir de 6h50 . Donc les cours ont commencé et je me retrouve sans logements car mon dossier de bourse n'est tou jour es pas valider et envoyé au crous de Caen , et il n'y a plus de place dans les résidences privées .

J'appelle les facs proche ils me disent qu'ils y'a plus de place pour les PACES .

Est ce que je pourrais faire une demande de dérogation ?

Svp aidez moi ?